

VILLE DE ROYAN

DU CONSEIL MUNICIPAL

67094

REUNION DU 14 AVRIL 1967 à 20 H 45. -

OBJET :

**Subvention exceptionnelle à
l'Association sportive
"Les Goëlands".**

Le quatorze avril mil neuf cent soixante sept, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 10 avril 1967.

Etaient présents : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BOUDEY, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, POUGET, GACHET.

M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS.

Représenté : M. BOUCHET par M. BUJARD.

Secrétaire : M. TETARD.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les épreuves du championnat de France d'athlétisme se dérouleront à CLERMONT-FERRAND le 30 avril 1967.

L'association sportive "LES GOELANDS DE ROYAN" y déléguera 22 athlètes et sollicite, en conséquence, une aide exceptionnelle de la municipalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Sports en date du 23 février 1967,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 7 avril 1967,

Considérant que cette participation du Club de ROYAN à cette manifestation nationale présente un grand intérêt pour le bon renom de notre ville,

DECIDE :

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 F (MILLE FRANCS) à l'Association Sportive "LES GOELANDS DE ROYAN", à titre de participation au frais engagés à l'occasion de sa participation aux championnats de France.
- que cette somme sera prélevée sur le crédit réservé figurant au chapitre 945 - article 657 du budget primitif pour l'exercice 1967.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an dusdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Maurice MATRAS.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le _____

Le Sous-Préfet,

25, AVR. 1967,